



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

impots.gouv.fr



LES IMPÔTS : ACCES ET OFFRES DE SERVICES





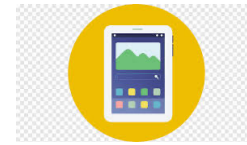
sommaire

1. Les Prérequis
2. Création et Accès à son espace personnel
3. Offre de Services
4. Le Droit à l'erreur



Les Prérequis

- Un ordinateur (ou smartphone, ou Tablette) ;



- Un accès internet ;



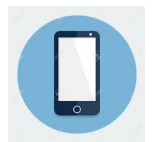
- Avoir son numéro fiscal ou son identifiant (et mot de passe) de connexion France Connect.



- Une adresse mail ;



- Un smartphone (facultatif) ;



Création et Accès à son espace personnel

Si vous n'avez pas accès à France CONNECT



Pour créer votre espace personnel vous aurez besoin de 3 identifiants

1ère page



> le numéro fiscal (13 chiffres).
Si vous êtes en **marié ou pacsé**, chaque conjoint a un numéro fiscal.

> le numéro d'accès en ligne (7 chiffres)

1ère page



OU

dernière page



OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (PFR)	Parts-année	
764511212345678901	M RETI PATRICK	S	31 265	2,5	4

> le revenu fiscal de référence
(votre numéro fiscal figure aussi sur vos avis)

Création et Accès à son espace personnel ^{1/3}



1. Dans le navigateur internet, allez sur le site :

impots.gouv.fr

2. Cliquer sur « Votre espace Particulier » (En haut à droite)

 Votre espace particulier

 Votre espace professionnel

3. Identifiez vous avec France Connect



ou avec vos **3 identifiants** (N° Fiscal, N° d'accès en ligne et le revenu de référence)

4. Cliquer sur « suivant »

Création et Accès à son espace personnel ^{2/3}



1. Remplir les informations demandées

- Adresse Email (2 fois)
- **Mot de passe de votre choix (2 fois) A CONSERVER PRECIEUSEMENT**
- *Facultatif*: Un numéro de téléphone portable



2. Choix des options :

- Par défaut votre avis d'imposition est disponible dans votre espace particulier au format électronique que vous pouvez télécharger. **Pour le recevoir également en version papier cliquer pour mettre les boutons à gauche de vert à gris**
- Vos préférences de communication par Email et/ou SMS

3. SECURISATION DU COMPTE

- Si vous avez saisi un numéro de téléphone portable (étape 1), saisissez le code à 6 chiffres que vous avez reçu par SMS
- Consultez votre messagerie électronique et ouvrez l'email reçu de *ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr*
avec l'objet *impots.gouv.fr-Activation de l'accès à mon espace particulier.*

Cliquez sur le lien bleu d'activation, valable 24 heures. **Votre espace particulier est activé** 

4. Connectez-vous avec votre numéro fiscal et votre mot de passe



ou via FranceConnect pour accéder à tout moment à vos services en ligne



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

impots.gouv.fr



OFFRE DE SERVICES



DECLARATION DE REVENUS

DECLARER MES REVENUS EN LIGNES

- Délai supplémentaire
- Période allant d'Avril à Juin
- Préremplie (traitements et salaires, retraites, revenus de capitaux mobiliers)
- Vérifier les montants, modifier, compléter
- Si aucune modification n'est à effectuer, vous pouvez la valider
- Après modification, vous pouvez valider votre déclaration

CORRIGER MA DECLARATION

- Si vous avez déclaré en ligne, et si après avoir reçu votre avis d'impôt, vous constatez une erreur sur cet avis, vous bénéficiez d'un service de correction de votre déclaration en ligne
- Ce service en ligne est disponible de début août à mi-décembre

PRELEVEMENT A LA SOURCE ET PAIEMENT DE L'IMPOT

PRELEVEMENT A LA SOURCE

- Possibilité d'adapter votre taux de prélèvement à la source en fonction de changement de situation (mariage, pacs, niveau de revenu, etc)
- Consulter mes informations (taux, montant, historique)
- Options complémentaire : Taux individualisé pour les personnes mariées ou pacsées, paiement des acomptes trimestriels...
- Non transmission du taux individualisés au collecteur de l'impôt (ex : employeur)
- Modification des coordonnées bancaires
- Paiement de l'impôt

PAIEMENT DE L'IMPOT SUR LE REVENUS

Ce service vous permet de payer en ligne :

- taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public ;
- taxes foncières et taxes assimilées ;
- taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- taxe sur les logements vacants ;
- taxe sur les friches commerciales ;
- impôt sur la fortune immobilière ;
- impôt sur les revenus : quand un prélèvement n'a pas pu être effectué sur votre compte bancaire.

TAXE FONCIERE ET TAXE D'HABITATION

PAIEMENT

- Adhésion au prélèvement à l'échéance
- Adhésion à la mensualisation

MODIFICATION

- Modification des coordonnées bancaires
- Modification des prélèvements
- Modulation des mensualisation

CONSULTATION ET MESSAGERIE

CONSULTATION DES AVIS, DECLARATIONS ET PAIEMENTS

Les données accessibles concernent :

- les déclarations de revenus et avis d'impôts correspondants ;
- les avis de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public ;
- les avis de taxe d'habitation sur les logements vacants et de taxe sur les logements vacants ;
- les avis de taxes foncières ;
- les avis d'impôt sur la fortune immobilière et d'impôt sur la fortune ;
- l'état détaillé des paiements (dates, modalités, montants).

Tous ces éléments sont téléchargeables et imprimable

ACCEDER A LA MESSAGERIE SECURISEE

- signaler un changement d'adresse ;
- déposer une réclamation ;
- demander un délai de paiement ;
- obtenir un relevé de vos paiements ;
- poser une question sur votre impôt ;
- transmettre toute information utile à la gestion de votre dossier.

DIVERS

METTRE A JOUR MON PROFIL

Mise à jour de l'Email, du mot de passe et/ou numéro de téléphone

RECUPERER DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Aide à l'estimation de vos biens immobiliers dans le cadre exclusif d'une déclaration d'IFI ou de succession, d'un acte de donation ou d'une procédure de contrôle fiscal ou d'expropriation.

Vous pouvez ainsi accéder gratuitement aux données foncières et immobilières pouvant vous aider à déterminer la valeur vénale de vos immeubles pour répondre uniquement à une obligation fiscale.

Une fois authentifié sur votre espace particulier, le service vous restitue, à partir de critères que vous avez sélectionnés, une liste des ventes immobilières intervenues sur la période de recherche et sur le périmètre géographique que vous avez choisis

Le droit à l'erreur

Le droit à l'erreur vous permet de régulariser une erreur commise dans une déclaration à l'administration sans être sanctionné.

Toutes les administrations sont

Vous devez respecter les 3 conditions suivantes pour bénéficier du droit à l'erreur :

- Ignorer une règle ou faire une erreur pour la 1^{ère} fois
- Régulariser votre situation
- Être de bonne foi

Certaines erreurs sont exclues du droit à l'erreur :

- Erreur qui ne peut pas être régularisée. Par exemple, absence ou retard de déclaration
- Erreur dont la sanction est pénale
- Erreur dont la sanction est prévue par un contrat
- Erreur grossière ou témoignant d'une négligence grave. Par exemple, une fausse déclaration
- Atteinte à la santé publique, à l'environnement, à la sécurité des personnes ou des biens
- Lorsque des obligations liées à une convention internationale s'y opposent
- Lorsque la sanction est prévue par le droit de l'Union européenne

Pour plus d'information, allez sur le site : www.oups.gouv.fr

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur





CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

impots.gouv.fr




EXEMPLE DECLARATION DE REVENU SIMPLE





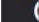



Déclaration en ligne 1/2




 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche   Messagerie sécurisée  Mon profil  Mes contacts  Déco  Retour


N° fiscal : [REDACTED]
Dernière connexion le 29 avril 2021 à 11:02

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Déclarer Autres services

 **PENSER À DÉCLARER EN LIGNE**
Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert.
N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.




À quoi servent mes impôts ?



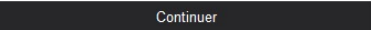
MES ÉVÉNEMENTS

Vous ne disposez actuellement d'aucun document récent.

RENFORCEZ LA SÉCURITÉ DE VOTRE ESPACE
Pour cela, vérifiez et validez votre numéro de téléphone portable :

 [REDACTED]

Ainsi, si vous oubliez votre numéro fiscal ou votre mot de passe, vous recevrez un SMS pour les récupérer.



OPTER POUR LA DÉMATÉRIALISATION

Une fois connecté, cliquez sur « **Accéder à la déclaration en ligne** »

Déclaration de revenus en ligne ^{2/2}



impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

N° fiscal :
N° d'accès en ligne :
[Quitter](#)

[Consulter l'aide](#) 


Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Bonjour ,

Vous avez débuté votre déclaration de revenus. Vous pouvez poursuivre cette déclaration en cliquant ci-dessous sur le bouton « Continuer ». Durant votre parcours, les informations connues de l'administration fiscale seront indiquées :

- les montants de vos salaires, pensions, revenus de capitaux mobiliers ;
- les montants des dépenses engagées pour l'emploi à domicile, éligibles au crédit d'impôt « service à la personne », si vous utilisez le dispositif Cesu ;
- l'option pour l'imposition au barème des revenus de capitaux mobilier et plus-values (case 2OP), si vous aviez choisi cette option l'année dernière ;
- l'absence de téléviseur au sein de votre lieu de vie si vous aviez indiqué cette information l'année dernière ;
- l'existence de revenus issus des plateformes numériques d'économie collaborative (pensez à vérifier si ces revenus sont imposables, et si c'est le cas, à les mentionner dans votre déclaration).

Vérifiez avec attention les montants pré-remplis, et corrigez-les si besoin. Ajoutez tous les montants ou informations qui ne sont pas déjà indiqués.

Pour éviter les erreurs, tout au long du parcours cliquez sur l'icône .

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).

[Commencer](#) >

Puis, suivez les 5 étapes :

1 : étape préalable

2 : renseignements personnels

3 : revenus et charges

4 : résumé et signature

5 : fin de déclaration



CC Parthenay Gâtine ★

Cette carte a été créée avec Google My Maps. Créez la vôtre.

Location	Value
Largeasse	141.00
Neuvy-Bouin	287.00
Pougron	369.00
Saint-Amand	1,739.00
Secourgnon	1,823.00
Azay-Thouet	1,136.00
Le Clud	2,010.00
Parthenay	10,235.00
Châtillon-Thouet	2,681.00
La Chapelle-Bert	474.00
La Ferrière	768.00
Parthenay	768.00
Chalandray	93.00
La Chapelle-Bert	190.00
Saint-Martin-Fouilloux	237.00
Beaulieu-Sous-Parthenay	1,997.00
La Chapelle-Bert	1,154.00
Parthenay	1,108.00
Parthenay	306.00
Parthenay	573.00
Parthenay	2,010.00

Données cartographiques ©2021 Google [Conditions d'utilisation](#) 2 km [Beaulieu-Sous-Parthenay](#) [Raccourcis clavier](#)

Source: <https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1e0vWczQoIMocumpBNNAEcPtuPL5MiMO>